

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2010

CRÉATION DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS - (n° 2445)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

Mme Clergeau, M. Gille, Mme Pinville, Mme Carrillon-Couvreur, M. Renucci, Mme Adam
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« mineurs »,

les mots :

« enfants de moins de six ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de remplacer le mot « mineurs » par les mots « enfants de moins de six ans » qui sont mieux adaptés à ce dispositif qui est sensé accueillir des enfants de 0 à 6 ans.